



Affaire 17-190826

Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet – PROJET BESTLIFE 2030 – Recrutement d'un Ouvrier des espaces naturel et d'un Agent polyvalent de renaturation et biodiversité

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 13 août 2026 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 21

Absents : 04

Procurations : 04

Total des votes : 24

Secrétaire de séance : MAURER Mhedi

LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE-DES-PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 AOÛT 2026

L'an deux mille vingt-six le DIX-NEUF AOÛT à DIX-HUIT HEURES ET TROIS MINUTES le Conseil municipal de La Plaine-des-Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS :

PAYET Johnny Maire
FAUSTIN Jean Yves 1^{er} adjoint
IGOUE Sabine 2^{ème} adjointe
DAMOUR Jean Claude 3^{ème} adjoint
THIBURCE Héliette 4^{ème} adjointe
RIVIERE Alain 5^{ème} adjoint
DALLEAU Gina 6^{ème} adjointe
MOGALIA Mélissa 8^{ème} adjointe
LEFLEM Bernard Conseiller Municipal
MAILLOT Béatrice Conseillère Municipale
JULIE Willy Conseiller Municipal
BERGAMME Henriette Conseillère Municipale
FONTAINE Wilfrid Conseiller Municipal
PROBST Emmanuelle Conseillère Municipale
FOSSY Bernard Conseiller Municipal
LAURET Blandine Conseillère Municipale
JUSTINE Victorien Conseiller Municipal
PARIEL Myriam Conseillère Municipale
DIJOUX François Conseiller Municipal
BOYER Annie Claude Conseillère Municipale
MAURER Mhedi Conseiller Municipal
CANDASSAMY Emilie Conseillère Municipale

ABSENT(S) :

ARZAL Sophie Conseillère Municipale
JISTA Elian Conseiller Municipal
ROCHETAING Roseline Conseillère Municipale
AZOR Frédéric Conseiller Municipal

PROCURATION(S) :

PAYET Mickael 7^{ème} adjoint à PAYET Johnny
ALBUFFY Sonia Conseillère Municipale à DAMOUR
Jean Claude
JULIE Willy Conseiller Municipal à LEFLEM
Bernard
BALASSY Reine Claude Conseillère Municipale à
MOGALIA Mélissa

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20260819-DCM17-190826-DE
Date de télétransmission : 20/08/2026
Date de réception préfecture : 20/08/2026

Publicité faite le 21 août 2026

Affaire 17-190826

Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet – PROJET BESTLIFE 2030 – Recrutement d'un Ouvrier des espaces naturel et d'un Agent polyvalent de renaturation et biodiversité

Le Maire informe qu'en application du Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.332-24, 332-25, 332-26, il est possible de recruter un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération identifié(e).

Le programme BESTLIFE2030 a pour objectif de financer des projets en faveur de la biodiversité dans les Outre-mer européens. L'Office français de la biodiversité (OFB) fait partie des membres du consortium qui animent ce dispositif dans les territoires ciblés.

Dans le cadre du programme européen BESTLIFE2030 géré par l'UICN et cofinancé par l'Union européenne, la commune de La Plaine-des-Palmistes engage une opération d'extension de sa zone de renaturation sur 3 500 m² supplémentaires et de consolidation de la tranche initiale de 4 728 m². L'agent recruté participera activement aux opérations de génie écologique, de lutte contre les espèces végétales invasives, de production de plants indigènes et endémiques ainsi qu'à la sensibilisation des publics scolaires et du grand public.

Le projet prévoit un accompagnement financier à hauteur de 100 000 euros sur le projet.

Il est donc proposé de créer, dans le cadre d'un contrat de projet, un poste d'Ouvrier des espaces naturel et un poste d'Agent polyvalent de renaturation et biodiversité, à compter du 1^{er} septembre 2026, relevant de la catégorie C à temps complet. Ces emplois seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 2 ans allant du 01/09/2026 au 31/08/2028 inclus. Les contrats pourront être renouvelés par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans.

Les contrats prendront fin :

- Soit avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu,
- Soit si le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser.

Les agents devront justifier d'un diplôme de niveau CAP, BEP ou Bac Professionnel dans les domaines de l'aménagement paysager, des travaux forestiers, de l'horticulture ou de la gestion des espaces naturels (ou expérience équivalente). La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement des agents contractuels sera prononcé à l'issue d'une procédure de recrutement prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

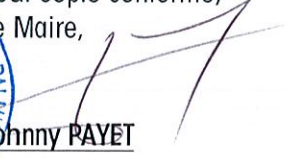
Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés et Jean Yves FAUSTIN absent au moment du vote,

- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **VALIDE** la mise en place d'un contrat de projet pour un poste d'Ouvrier des espaces naturel et un poste d'Agent polyvalent de renaturation et biodiversité dans les conditions précitées,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,


Johnny PAYET